**AIDE MEMOIRE POUR LE PROJET SIEP/DANTIC**

**Direction :** Direction Archives et Nouvelles Technologies de l’Information

 et de Communication (DANTIC)

**Intitulé du Projet  :** Renforcement des capacités en matière de Partage des

 données Environnementales et de Production des Rapports

 à l’aide d’un Système d’Informations Environnementale

 Partagé (SIEP) en Afrique

**Financement**  : Le 10 avril 2017 se rapportant à la SSFA

**Montant reçu** : 16 000, 00 USD (Seize mille dollars américains)

**Période** : de Janvier 2016 à décembre 2017

**1. INTRODUCTION**

L’accord de financement à petites échelles (SSFA) a été conclu en date du 10 octobre 2016, entre, d’une part, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (ci-après dénommé "ONU Environnement") dont le siège se trouve à la CP 30552-00100, à Nairobi, au Kenya et représenté par sa Division des Sciences, une organisation intergouvernementale internationale créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, et d’autre part, le Ministère de l'Environnement et Développement Durable de la République Démocratique du Congo (ci-après dénommé MEDD / DRC) et représenté par la Direction Archives et Nouvelles Technologies de l’Information et de Communication (DANTIC), ex Centre National d'Information sur l'Environnement (CNIE).

**2. ACTIVITES PREVUES**

Deux (2) activités majeures ont été prévues pour l’année civile 2017, malheureusement qui n’a connu le début de la mise en œuvre de cette SSFA en octobre 2017. [ Malheureusement ces activités n’ont connu de début de mise en œuvre dans le cadre de cette SSFA qu’en octobre 2017]

Il s’agit notamment de :

1. La préparation et évaluation des besoins ;
2. Le soutien aux rapports sur l'état de l'environnement (REE), rapports sur les AME et les ODD et processus d'évaluation environnementale intégrés et enfin.

**3. LES LIVRABLES ATTENDUS ET LES DATES DE LIVRAISON**

**Activité 1 – Préparation et évaluation des besoins**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrables** | **Date de livraison** |
| Les premières visites de pays sont menées | 30 juin 2017 |
| L'analyse des besoins des pays et des priorités identifiées est entreprise et les domaines d'intervention sont convenus | 31 décembre 2017 |
| Préparation et présentation du rapport intérimaire | 31 décembre 2017 |
| Les évaluations des besoins et de la préparation sont documentées et des moyens sont fournis pour traiter les domaines d'intérêt convenus | 31 décembre 2017 |

**Activité 2 - Soutien aux rapports sur l'état de l'environnement (REE), rapports**

 **sur les AME et les ODD et processus d'évaluation environnementale**

 **intégrés**

|  |  |
| --- | --- |
| **Livrable** | **Date de livraison** |
| Une formation au niveau national sur l'utilisation des systèmes d'information sur les rapports d'indicateurs a été menée par la personne ressource du PNUE ou le Consultant | 31 décembre 2017 |

**4. ACTIVITES REALISEES A CE JOUR ET NIVEAU DE REALISATION**

|  |  |
| --- | --- |
| **Activités réalisées à ce jour** | **Niveau de réalisation** |
| La sensibilisation des différentes parties prenantes sur l’existence du Projet SIEP et de leurs attributions respectives lors sa mise en œuvre  | Atelier National réalisé |
| Mise en place de la plateforme des points focaux sectoriels nationaux | Fait en tenant compte de différents représentants des Ministères sectoriels et de la société civile |
| La préparation et l’évaluation des besoins nationaux et les priorités nationales en vue de l’implantation du Projet SIEP en RDC en matière de partage de données environnementales  | Fait (voire le tableau en Excel des besoins harmonisés en annexe 2)  |
| La formation au niveau national sur l'utilisation des systèmes d'information sur les rapports des indicateurs | Procédures de remplissage du tableau des besoins enseignées |

**5. PREPARATION ET EVALUATION DES BESOINS**

La préparation et l’évaluation des besoins et priorités nationaux ont été faites en tenant compte des modalités ci-dessous. Il s’agit notamment de :

* Les thématiques, domaines, indicateurs, support d’information final, données d’alimentation du niveau 1 et 2, institutions, statuts des données, propriétaire ou dépositaire de données, disponibilité de données et modalités d’accès aux données, besoins pour le partage, niveau de priorité de données, défis à relever par rapport à la donnée, temps estimé pour la collecte et la livraison de données, définitions des canevas de collecte et de partage de données, solutions proposées par rapport aux défis, coût indicatif pour la collecte, le traitement, la compilation et le partage des données ;
* Les thématiques environnementales et les domaines y afférents sont décris dans le tableau 1 en annexe.

**6. LES BESOINS ET PROIRITES RETENUS A CE JOUR**

Conformément aux domaines et indicateurs précités au point 5, les besoins et priorités nationaux se résument autour des points suivants de :

* La réforme des textes légaux et réglementaires pour certains cas ;
* L’élaboration des nouveaux textes légaux et réglementaires par rapport à certains domaines précis ;
* L’élaboration des outils de travail (canevas de collecte de données, fiches de présentation de données, etc.) ;
* La mise en place, le fonctionnement et la prise en charge des plateformes ou réseaux des points focaux de partage de données environnementales ;
* Les renforcements des capacités institutionnelles et des membres du réseau ;
* L’équipement en matériels et équipement informatiques ;
* L’équipement et la mise en place de la base de données nationale ;
* La prise en charge du personnel national travaillant dans l’équipe de coordination du projet.

De façon définitive et indicative, ces besoins s’évaluent à hauteur de 31 000 000, 00 USD (Trente et un million de dollars américains).

Le Rapport d’évaluation des besoins et des priorités nationaux pour la mise en œuvre effective du projet « *Renforcement des capacités en matière de Partage des données Environnementales et de Production des Rapports à l’aide d’un Système d’Informations Environnementale Partagé (SIEP) en Afrique »* en RD Congo sera soumis à l’approbation et à la signature de SE le Ministre de l’Environnement et Développement Durable avant sa transmission au Programme des Nations pour l’Environnement (PNUE).